

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du 31 mars 2011

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 25 mars 2011, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, suivie de celle de M. Louis COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 31 mars 2011 à 20 h 30.

Etaient présents : M. le Maire, M. COSTEPLANE, Mme PETIT, M. BORIE, Mme DUMONT, M. BRIES, Mme DURIEU, M. PLATARET, M. ROUX, M. MARTINEZ, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. STEUDTNER, Mme SAGET, Mme GOTTRA, Mme PELLEGRIN, M. GARCIA, Mme THOMAS, Mme TALET, M. DAVID, M. DALL'ORSO, Mme ARCHIAPATI, Mme ORTIGOSA, M. SERRA, Mme REYNIER Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration : Mme TONEGUZZO-CASTAN (à M. BORIE), Mme NERETTI (à Mme GOTTRA), Mme SICARD (à M. DAVID), M. MATTEI (à Mme ORTIGOSA).

Absent excusé : Néant.

Conseillers en exercice : 29 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 25 Procurations : 4 QUORUM : 15
--

La séance est ouverte à 20 h 30 par M. Joël GUIN, Maire.

M. le Maire propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU élue à l'Unanimité.

Il donne lecture des procurations.

Le procès verbal du Conseil Municipal du 24 février 2011 est approuvé à l'Unanimité.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal du 26 mai 2011.

Il passe ensuite à l'examen de la première délibération de la séance.

Election d'un Président de Séance

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, procède à l'élection à main levée de M. Louis COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, qui assurera la fonction de Président de la présente séance durant laquelle seront débattus les comptes administratifs 2010 du Budget Principal et du Budget Annexe des Zones Economiques.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

A l'issue du vote, M. le Maire donne la présidence de séance à M. Louis COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, qui procède à l'étude des questions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

A – Finances/Emploi

A1 - Finances

A1 – Budget Principal – Approbation du Compte de Gestion 2010

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Principal tel que présenté par le Receveur pour l'exercice 2010.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A2 – Budget Principal – Approbation du Compte Administratif 2010

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du Budget Principal de la Commune pour l'année 2010.

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Proposition adoptée 22 Pour, 2 Contre et 4 Abstentions

A3 – Budget Principal – Affectation du Résultat 2010

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Excédent de fonctionnement

Article 002 – Excédent antérieur reporté	2 133 765,02 €
Article 1068 – Autres réserves	978 226,51 €


Proposition adoptée par 23 Pour et 6 Abstentions

A4 – Budget Principal – Approbation du Budget Primitif 2011

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Principal qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses comme suit :

- Section de Fonctionnement.....	14 656 664,02 €
- Section d'Investissement.....	5 674 933,51 €

Proposition adoptée par 23 Pour, 2 Contre et 4 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

A5 – Vote des Taux 2011

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal fixe, pour l'année 2011, les taux de taxe locales ainsi qu'il suit :

- Taxe d'Habitation 15,82 %
- Taxe sur le Foncier Bâti 29,25 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 75 %

Proposition adoptée par 23 Pour, 2 Contre et 4 Abstentions

A6 – Budget Annexe des Zones Economiques – Approbation du Compte de Gestion 2010

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion du Budget Annexe des Zones Economiques tel que présenté par le Receveur pour l'exercice 2010.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A7 - Budget Annexe des Zones Economiques – Approbation du Compte Administratif 2010

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif du Budget Annexe des Zones Economiques pour l'année 2010.

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Proposition adoptée par 24 Pour et 4 Abstentions

A8 – Budget Annexe des Zones Economiques – Affectation du Résultat 2010

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Article 001 – Solde d'exécution d'investissement reporté	149 056,31 €
Article 002 – Excédent antérieur reporté	264 647,98 €

Proposition adoptée par 25 Pour et 4 Abstentions

A9 – Budget Annexe des Zones Economiques – Approbation du Budget Primitif 2011

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2011 du Budget Annexe des Zones Economiques suréquilibré comme suit :

- Section de Fonctionnement	304 259,98 €
- Section d'Investissement	
• Dépenses	71 067,00 €
• Recettes	413 704,29 €

Proposition adoptée par 25 Pour et 4 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

A10 – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011 – Demande de Subvention

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, Délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal sollicite, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2011, l'Etat pour l'attribution d'une subvention au taux maximum de 35 % de la dépense estimée hors taxe, soit 62 801,00 €, d'une opération de réhabilitation des façades de l'Hôtel de Ville et du Centre Administratif d'un montant total de 179 431,44 € HT pour 214 600,00 € TTC, et en approuve le plan de financement.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A11- Admission en non-valeur

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Finances, rapporteur, le Conseil Municipal décide, à la demande du Trésorier Principal, d'admettre en non-valeur une somme de 781,94 € correspondant à plusieurs montants cumulés qui n'ont pu être recouverts.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A2 –Emploi Informations

Mme DUMONT, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales et à l'Emploi, présente le bilan du Salon de l'Emploi du 11 mars 2011 particulièrement consacré à la formation et aux emplois saisonniers, en détaille le contenu et les résultats.

B – Urbanisme/Foncier-Economie

B1 - Urbanisme

B1-1 – Autorisation au Maire de déposer un Permis d'Aménager modificatif Lotissement d'Activités Les Bérigoulières 2

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal l'autorise, conformément à l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à déposer un permis d'aménager modificatif en vue de modifier les règles de découpe des lots du lotissement d'activités Les Bérigoulières 2, la demande des entreprises s'orientant vers des terrains d'une superficie de 2 000 m² environ.


Proposition adoptée à l'Unanimité

B2-Foncier-Economie

B2-1– Bilan Annuel des Opérations Foncières 2010

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des opérations foncières de la Commune, acquisitions ou cessions, de l'année 2010.

Proposition adoptée par 23 Pour, 4 Contre et 2 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

B2 -2– Compromis de Vente Lotissement d'Activités Les Bérigoulières 1 et 2

a) Lot n° 3 – Les Bérigoulières 1

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué à la Vie Economique, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente à passer avec la SCI FADY pour l'acquisition du lot n° 3 du lotissement d'activités Les Bérigoulières 2 d'une superficie de 2 273 m² au prix de 80 €/m², soit 181 840 €.

Proposition adoptée à l'Unanimité

b) Lot n° 1 – Les Bérigoulières 2

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué à la Vie Economique, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le compromis de vente à passer avec la SCI JARIS pour l'acquisition du lot n° 1 du lotissement d'activités Les Bérigoulières 2, d'une superficie de 1 500 m² au prix de 80 €/m², soit 120 000 €.

Proposition adoptée à l'Unanimité

B2-3- Approbation du Cahier des Charges Cession Immobilière n° 11-01

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le cahier des charges relatif à la cession immobilière par la Commune de la parcelle cadastrée AW 27 d'une superficie de 472 m² bâtie d'un immeuble à usage d'habitation de 119 m².

Proposition adoptée par 23 Pour, 4 Contre et 2 Abstentions

B2-4- Intention de Cession de Terrain par la Commune Lotissement d'Activités Les Bérigoulières 1

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué à la Vie Economique, le Conseil Municipal accepte le principe de la cession d'un terrain sis lotissement Les Bérigoulières 1, lot n° 2, d'une superficie de 2 096 m² et précise que la délibération autorisant le Maire à signer le compromis de vente et l'acte définitif à intervenir avec le futur acquéreur sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance de conseil municipal.


Proposition adoptée à l'Unanimité

B2-4- Rétrocessions dans le Domaine Public des Voies et Espaces Communes Lotissements Les Allées du Lac et St Joseph

a) Lotissement Les Allées du Lac

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la rétrocession dans le domaine public des voies et réseaux secondaires du lotissement Les Allées du Lac, autorise le Maire à signer le procès verbal contradictoire de mise à disposition des réseaux humides et des bassins de rétention au Grand Avignon ainsi que l'acte notarié à intervenir, précise que la voie et les réseaux primaires restent propriété du Département.

Proposition adoptée à l'Unanimité

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

b) Lotissement St Joseph

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la rétrocession dans le domaine public du lotissement Saint Joseph, autorise le Maire à signer le procès-verbal contradictoire de mise à disposition des réseaux humides et des bassins de rétention au Grand Avignon ainsi que l'acte notarié à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

C – Commande Publique/Travaux

C1 – Approbation de l'Avenant n° 2 au marché de Maîtrise d'Oeuvre Centre Ville

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement urbain et plan de circulation du centre ancien de Vedène passé avec le groupement d'architectes et bureau d'études Agence Paysage, d'un montant de 33 280 € HT.

Proposition adoptée par 23 Pour et 6 Abstentions

C2 – Aménagement de l'Avenue A. Daudet – Convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage du Grand Avignon à la Commune (Arrêts de Bus)

Sur proposition de M. BRIES, Adjoint délégué aux Travaux, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage par le Grand Avignon à la Commune de Vedène, pour l'aménagement des arrêts de bus Avenue Alphonse Daudet au titre de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, compétence de la communauté d'agglomération, et autorise le Maire à signer ladite convention.

Proposition adoptée à l'Unanimité

C3- Convention de Partenariat avec le Lycée d'Enseignement Adapté Paul Vincensini

Sur proposition de M. BRIES, Adjoint délégué aux Travaux, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la convention de partenariat à passer entre la Commune de Vedène et le Lycée d'Enseignement Adapté Paul Vincensini afin de permettre, dans le cadre de leur parcours de formation, aux élèves d'intervenir dans les travaux de réparation des vestiaires et de la salle associative du stade La Calade sous la responsabilité du directeur d'établissement, et autorise le Maire à signer ladite convention.


Proposition adoptée à l'Unanimité

D – Jeunesse-Sports/Animation-Culture

D1 – Jeunesse-Sports

Information

M. BORIE, Adjoint délégué aux Sports et à la Jeunesse détaille la programmation des prochaines manifestations sportives municipales, aborde le bilan et les perspectives des activités de l'espace jeunesse et de l'école municipale des sports.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	7
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

D2- Animation-Culture

Information

M. BORIE, Adjoint délégué aux Sports et à la Jeunesse, détaille, en lieu et place de Mme TONEGUZZO-CASTAN, Adjointe déléguée à l'Animation et à la Culture, excusée, la programmation des prochaines manifestations culturelles à la Salle de Spectacles ainsi que les traditionnels rendez-vous annuels en matière de festivités.

E – Ressources Humaines

E1- Modification du Tableau de l'Effectif Théorique du Personnel Communal

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Ressources Humaines, rapporteur, le Conseil Municipal approuve la mise à jour, à compter du 1^{er} avril 2011, du tableau de l'effectif théorique du personnel communal suite à l'évolution de la carrière des agents consécutive à la réussite de concours ou d'examens et à la suppression de certains postes de non titulaires devenus obsolètes.

Proposition adoptée à l'Unanimité

E2- Création d'un Poste d'Educateur APS vacataire

Sur proposition de M. COSTEPLANE, 1^{er} Adjoint, délégué aux Ressources Humaines, rapporteur, le Conseil Municipal autorise le recrutement d'agents vacataires dans le domaine sportif pour effectuer des actes précis et déterminés dans le temps et décide de leur rémunération selon les fonctions occupées.

Proposition adoptée à l'Unanimité

F – Administration Générale


F1- Création d'un Marché Nocturne de Producteurs et Artisans Locaux

Sur proposition de Mme PETIT, Adjointe déléguée au Commerce et à l'Artisanat, le Conseil Municipal, considérant que la Commune souhaite organiser de mai à septembre, un marché hebdomadaire nocturne ouvert aux producteurs et artisans tous corps de métiers confondus qui se déroulerait le jeudi de 17 à 21 heures, fixe le montant du droit de place à régler par les exposants, soit 0,60 € par mètre linéaire et arrête la somme forfaitaire à devoir par chacun pour l'utilisation de l'électricité à raison de 0,10 € le Kwh et de l'eau pour 2,00 € le m3.

Proposition adoptée par 27 Pour et 2 Abstentions

Rendu Compte de Décisions

Décisions n° 2010-141 à 2011-041 prises par M. le Maire conformément à la délibération du conseil municipal du 25 mars 2010 lui donnant délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	8
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

G - Questions Diverses

A des questions émanant de M. SERRA, M. DALL'ORSO, Mme TALET et M. DAVID,

M. le Maire, M. COSTEPLANE, Mme DUMONT, M. PLATARET et M. BRIES répondent :

- que, malgré les difficultés actuelles, l'équilibre financier de la communauté d'agglomération a pu être maintenu,
- que l'endettement est important mais maîtrisé,
- que l'évolution du périmètre du Grand Avignon est inévitable, tant sur le territoire du Vaucluse que dans le Gard,
- que le Préfet se prononcera sur cette extension,
- que la communauté vit une période de transition actuellement,
- que des grands projets ne pourront être examinés qu'après l'évolution du périmètre et la modification prévue dans la gouvernance de l'établissement,
- que les informations demandées seront réclamées auprès de la communauté,

- que M. le Maire a rencontré 3 fois le président des locataires du groupe de logements Les Pessades,
- qu'il est très préoccupé par la situation générée par le stationnement abusif des automobilistes sur les espaces communs du groupe HLM et le problème de sécurité que cela pose aux périodes d'entrée et sortie des écoles,
- qu'une solution de pédibus est à l'étude à partir de la place des petits ponts ainsi que la fermeture de la circulation à ces moments,
- que c'est au bailleur social à intervenir sur certains problèmes, la Commune n'en n'ayant pas le pouvoir,
- que la Commune est tout à fait favorable aux rétrocessions de voies et espaces communs des groupes de logements, pour exemple, la Commune est en attente d'une réponse de la part du bailleur depuis plusieurs années en ce qui concerne le groupe de logements HLM Les Confines,
- que le Maire a alerté le Procureur de la République au sujet d'un sérieux problème se déroulant dans un logement ;
- que le bailleur est régulièrement interrogé sur les décisions qu'il va prendre vis-à-vis de ce problème,
- qu'une amélioration a été constatée dans l'attribution du contingent des logements réservé à la Commune ;
- que le Maire est intervenu immédiatement suite aux inscriptions sur les murs d'il y a quelques mois,

- qu'une pollution avait été constatée dans la Sorgue Chemin de Tayolle qui a nécessité la non-ouverture de la pêche à la date prévue,

- qu'il existe un problème au niveau de la création du futur rond point de St Montange par rapport au bassin de rétention des Autoroutes du Sud de la France et que le Département réfléchit à décaler légèrement le lieu de cet aménagement,

	COMPTE-RENDU	Référence	CM310311
		Document du	010411
		Version n°	1
		Page n°	9
Conseil Municipal du jeudi 31 mars 2011			

- qu'aucun projet n'est envisagé sur la parcelle située dans le centre sur laquelle une demande de construction a été refusée mais qu'il s'agit d'un sursis à statuer conformément au périmètre d'études du centre ville,

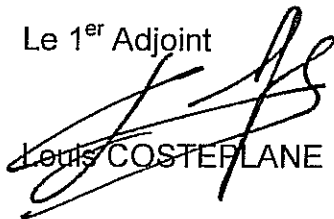
- qu'un aménagement est à l'étude Allée des Micocouliers pour ralentir l'allure des utilisateurs,

- qu'à ce jour, aucune information n'est parvenue concernant l'enquête publique relative à l'activité du Centre d'Incinération des Déchets Ménagers de Vedène,

- que M. le Maire invite Mme TALET à rencontrer, en sa présence, l'administré de la Rue de Vienne en question

M. le Maire clôt la séance à 23 h 05.

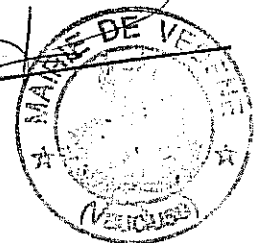
Le 1^{er} Adjoint


Louis COSTEPLANE

Fait à Vedène, le 4 avril 2011

Le Maire

Joël GUIN



Affiché le 5 avril 2011